

Mardi 23 Mars 1902



PARIS, VIII  
5, rue Bayard, 5,  
Téléphone 1 614-30 - 324-48

# LE GAZETTE DE ROUBAIX-TOURCOING

15, rue d'Angleterre, 15,  
Téléphone 1 672

## LA LOI FALLOUX

### Ce que coûterait sa suppression

En fait, la loi Falloux n'existe plus. Ce qu'on s'obstine à nommer ainsi n'est qu'un ensemble de législation faite de pièces et de morceaux, sous laquelle s'abrite l'enseignement secondaire plus ou moins libre. Or, c'est cette législation, dernier vestige de nos libertés, que les ministériels ont juré d'abolir, s'ils reviennent à la Chambre.

Il l'ont annoncé par un vote formel sur l'initiative toute maçonnique du F. Brissot, et leurs journaux font de cette suppression un des deux points fondamentaux de leur programme électoral.

Ce n'est donc pas nous qui le disons, c'est eux-mêmes qui le déclarent au pays avec une franchise dont il faut leur savoir gré: si vous renvoyez à la Chambre les fidèles du ministre Waldeck-Millierand, c'en sera fait de tous les collèges libres de France.

Cela vous laisse froid? Ce nouveau et formidable péril de la liberté n'a-t-il pas votre libéralisme? Voyons si les chiffres de la carte à payer ne feront pas tout au moins vibrer les cordes de votre âme de contribuable. Oui, voyons les chiffres.

En 1900, l'enseignement secondaire en France comptait en tout 187 186 élèves. Sur ce nombre global, les lycées et collèges de l'Etat figuraient pour 86 821 élèves; Les établissements libres laïques pour 9726 élèves; Les établissements libres ecclésiastiques pour 67 643 élèves; Et les Petits Séminaires pour 28 497 élèves. Soit au total: 100 865 jeunes gens élevés sans qu'il en coûte un sou à l'Etat.

Laissons pour le moment de côté les Petits Séminaires. Il nous reste que l'enseignement secondaire libre — tant laïque qu'ecclésiastique — comprend un effectif de 77 000 élèves que l'éducation devra lui faire payer à l'Etat, si les électeurs reviennent à la Chambre une majorité waldeckiste.

## Le mouvement & l'argent

M. Waldeck-Rousseau n'a pas seulement calomnié les quêtes électorales, en prétendant qu'elles avaient pour objet de rompre la France; il a encore fait calomnier l'avenir, le mouvement électoral, en enjoignant à l'un de ses hommes de lettres, qui a adopté le genre ministériel, de rabaisser à une défection de l'enseignement national vers la séparation.

Je voudrais que l'ironiste amer eût pu assister aux innombrables réunions qui ont eu lieu avant-hier et hier, sinon sur tous les points, du moins dans toutes les régions du territoire; je voudrais qu'il eût entendu les acclamations qui ont salué les divers orateurs, je l'aurais vu, près de nos amis au Havre, pendant que M. Prou parait; son amertume d'enfant peut-être accablé, mais son ironie fût tournée stirement à ce qu'on appelle le rire jaune.

Il n'aurait pas pu dire, après cette épreuve, que le mouvement est superficiel, que les auditeurs des réunions sont des «ducs» ou des «marquis»; il aurait vu, là, en effet, toutes les classes de la société fraternellement réunies dans un même esprit et dans un même but; il aurait vu le peuple, le vrai peuple — le peuple qui en a assez d'être dupé, — il l'aurait vu rayonnant de l'espoir d'être délivré de ses ducs et résolu à s'en débarrasser lui-même.

L'Action libérale et elle seule lui offrirait bien des moyens de voir; car elle avait multiplié ses réunions. Samedi, en effet, au Havre, M. Prou parlait deux fois: une fois dans l'après-midi aux dames, une fois, le soir, aux électeurs, et avec quel succès!

A Bar-sur-Seine, c'était M. Schwartz, avocat à la Cour de Paris, qui faisait acclamer l'Action libérale; à Saint-Gaudens, c'était M. Lacoïn, avocat à la Cour de Paris; à Clermont-Ferrand, c'était M. Lenail, avocat à la Cour de Lyon; à Pantin, c'était M. Bourgeois, ancien magistrat; à Paris (XII<sup>e</sup> arrondissement), c'était M. Bazire, avocat à la Cour de Paris; dans le IX<sup>e</sup> arrondissement, c'était M. Reverdy, avocat à la Cour de Paris.

Dimanche, à Nîmes, M. Lerolle, député, donnait une conférence très intéressante applaudie dans une réunion présidée par M. Savary de Beauvillain, député. A Riom la conférence était de M. Chapoy, avocat à la Cour de Paris; à Clermont (Loire), elle était de M. Badier, avocat à la Cour de Paris; à Villeneuve-sur-Loire, de M. Michal Joly, avocat à la Cour de Paris.

## LE BILAN DE M. CAILLAUX

M. Caillaux a cherché une explication, une excuse au déficit. Il veut, à tout prix, atténuer devant le pays les effets destructeurs de l'aveu qu'il a laissé échapper devant la Chambre.

On peut faire dire aux chiffres bien des choses en les truquant. C'est ce que les ministres de France ont fait. Ils ont groupé les quatre dernières années budgétaires et il a fait ressortir un excédent d'un nombre respectable de millions.

Voici les chiffres que publie l'Officiel: 1896 excédent 90986 478; 1897 excédent 32 474 481; 1898 excédent 69 560 337; 1899 déficit 134 758 812.

Législature excédent 51 676 714. Pourquoi quatre années? Pourquoi pas dix, vingt, trente? Est-ce que M. Caillaux a géré nos finances pendant toute la législature? Les excédents de 1896 et de 1898 ne lui appartenait à aucun titre. Ceux de 1897 sont dus à l'Exposition. Il ne peut revendiquer qu'un seul exercice, celui de 1897.

Le bilan de la législature se solda donc par un excédent de dépenses sur les recettes de 51 millions, dont 345 millions proviennent de l'exercice 1901.

## DEUX EDUCATIONS

On sait que la France s'est faite le protagoniste de l'enseignement exclusivement universitaire. L'aveu que l'on va lire et que nous relevons dans un article sur «l'Instruction et l'éducation» n'en a que plus de force:

## LE BANQUET DE LANTERNE

Nous avons annoncé que le roi Edouard, à l'occasion de son couronnement, avait l'intention de faire offrir un repas à 500 000 pauvres de Londres.

Il parait que la mise en pratique de cette intention ne va pas sans difficultés. Les pauvres sont déjà trouvés, il faudrait faire un choix, car il en présente le double du nombre fixé.

Le crédit de 750 000 francs pour le repas est ouvert; l'argent ne manquera pas plus que les convives.

## POUR LES ELECTIONS

Mgr l'évêque de Vannes a présenté des prières publiques dans toutes les églises de son diocèse, à l'occasion des élections législatives.

Les membres du gouvernement du Tréport sont arrivés à Paris, ils ont été reçus par le président de la République.

On annonce que M. Maurice Rouvier est atteint, depuis deux jours, d'une pneumonie. Les Dr Marfan et Lachapelle, qui le soignent, espèrent éviter toute complication.

## LE MANDAT DE SIX ANS

En ce qui concerne l'extension du mandat législatif à six ans, qui forme une disposition du projet de loi sur les circonscriptions électorales, M. Waldeck-Rousseau déclare que le gouvernement y est favorable; mais en raison du développement que la discussion de cette question ne manquerait pas de prendre, il ne s'opposera pas à la discussion.

PROMOTION DE GÉNÉRAUX. Le ministre de la Guerre a nommé au Conseil une promotion de généraux. Ce mouvement, qui comprend 6 généraux de division et 6 généraux de brigade, paraîtra dans quelques jours.

LA DATE DES ELECTIONS. La date des élections n'est pas arrêtée définitivement, mais l'intention du gouvernement est toujours de la fixer au 27 avril, si les Chambres peuvent se séparer à la fin de la semaine.

AU CONSEIL D'ETAT. Un mouvement est en préparation au Conseil d'Etat et sera publié prochainement. Il a pour point de départ le remplacement de M. Demagny, dont la démission a été prise et qui a donné sa démission de conseiller d'Etat il y a un mois et demi; pour se consacrer à ses fonctions de secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

LA DATE DES ELECTIONS. Ainsi que nous venons de le dire, la date des élections demeure subordonnée à une décision du budget par les deux Chambres, ainsi que des lois indispensables telles que celle sur la modification des circonscriptions électorales.

QUESTIONS PARLEMENTAIRES. Le Conseil s'est occupé des questions à l'ordre du jour des Chambres, notamment de la discussion du budget au Sénat.

## LA JOURNÉE

La Chambre, au début de sa séance d'aujourd'hui, a voté un crédit de 500 000 francs pour le voyage de M. Loubet en Russie.

Elle a ensuite adopté, avec un nouveau texte, la réglementation de l'attaché électoral qui, vendredi, avait permis de perdre une séance entière.

Plusieurs milliers d'ouvriers et de cultivateurs ont acclamé le programme de la Chambre française.

D'autres réunions nationalistes ont eu lieu à Verdun, Reims, Chartres et Montargis. Elles, une très importante réunion progressive, à Gray, a obtenu un plein succès.

Le nouveau de la déclaration collective de la France et de la Russie, en réponse au traité anglo-japonais, a été fort bien accueillie à Berlin.

## LA GRANDE SEMAINE

Voté commémorative la semaine que les chrétiens, à raison des mystères qu'on y célèbre, aiment à appeler la Semaine Sainte, la grande Semaine.

## INFORMATIONS DU SOIR

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Loubet. La délibération a été très courte. Commencée à 11 heures, elle a pris fin peu après midi.

## LE VOYAGE EN RUSSIE

Le ministre des Affaires étrangères a été autorisé à déposer aujourd'hui sur le bureau de la Chambre une demande de crédit pour les frais de voyage de président de la République en Russie.

## LE MANDAT DE SIX ANS

En ce qui concerne l'extension du mandat législatif à six ans, qui forme une disposition du projet de loi sur les circonscriptions électorales, M. Waldeck-Rousseau déclare que le gouvernement y est favorable; mais en raison du développement que la discussion de cette question ne manquerait pas de prendre, il ne s'opposera pas à la discussion.

## LE MANDAT DE SIX ANS

En ce qui concerne l'extension du mandat législatif à six ans, qui forme une disposition du projet de loi sur les circonscriptions électorales, M. Waldeck-Rousseau déclare que le gouvernement y est favorable; mais en raison du développement que la discussion de cette question ne manquerait pas de prendre, il ne s'opposera pas à la discussion.